

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CREPY-EN-VALOIS**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 1<sup>er</sup> mars 2023 à 18h**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 21 février 2023

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de votants	9

**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Eliane DANH SANG, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, Mme Muguette SERAIS, Mme Françoise THIEUX.

**DELCCAS 2023-03  
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT AVEC LA CAF  
PRESTATION DE SERVICE UNIQUE – STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu l'échéance des Conventions d'Objectifs et de Financement de la Caisse d'allocations familiales de l'Oise (CAF), conclues pour l'année 2022 pour les structures suivantes :

- Crèche Familiale,
- Multi-accueil,
- Halte-Jeux.

Vu les nouvelles conventions proposées par la CAF pour chacune de ces structures, précisant les objectifs et les modalités de calcul et de versement concernant :

- la prestation de service unique (PSU)
- le bonus « mixité sociale »
- le bonus « inclusion handicap »

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver et solliciter le renouvellement des Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF de l'Oise pour la période 2023-2025, pour la Crèche Familiale, le Multi-accueil et la Halte-Jeux,
- Autoriser la Présidente du CCAS à signer lesdites conventions avec la CAF, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

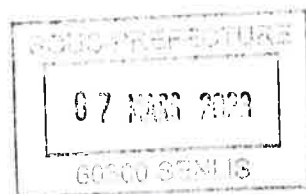
Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 07 MARS 2023

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois  
Présidente du CCAS



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.